

RÉSOLUTION

CENT SOIXANTE-HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE MODULE

Tenue par vidéoconférence le 29 novembre 2017 à compter de 9 h, à la salle C-1306 du pavillon Alexandre-Taché, campus Gatineau et à la salle J-2103 du campus Saint-Jérôme

168-MSS-291117-05

AJOUT D'UNE DIRECTIVE DE STAGE – OBLIGATION DE DÉPOSER LES DOCUMENTS DE CERTIFICATIONS, D'IMMUNISATION VALIDES ET LE FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES POUR TOUS LES STAGES SELON LES EXIGENCES DU MODULE DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET DES MILIEUX DE STAGE, SANS QUOI, L'ACCÈS AUX STAGES NE SERA PAS POSSIBLE.

ATTENDU l'importance des activités de stage;

ATTENDU que les stages font partie intégrante de la formation au Baccalauréat en sciences infirmières;

ATTENDU les exigences universitaires envers les étudiants de maintenir l'excellence de l'enseignement, particulièrement lors des stages;

ATTENDU l'importance pour le Module des sciences de la santé de répondre aux exigences des milieux de stage;

ATTENDU l'obligation pour le Module des sciences de la santé de s'assurer de la santé et de la sécurité des étudiants lors des stages;

ATTENDU les discussions en séance;

En conséquence,

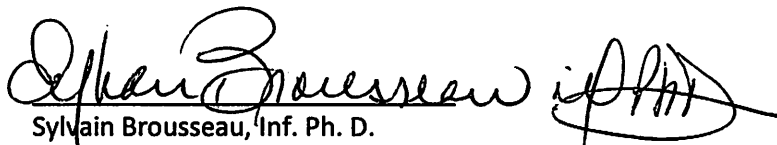
IL EST PROPOSÉ PAR : madame Nathalie Bernier

APPUYÉ PAR : monsieur Gabriel Gingras

ET RÉSOLU

D'ajouter une directive de stages suivante : Obligation de déposer au bureau de coordination des stages, les documents de certifications, d'immunisation valides et le formulaire de vérification des antécédents judiciaires pour tous les stages selon les exigences du Module des sciences de la santé et des milieux de stage sans quoi, l'accès aux stages ne sera pas possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Sylvain Brousseau, Inf. Ph. D.
Module des sciences de la santé